

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 DECEMBRE 2022

Nb de membres en exercice : 29
Présents : 25

Absents excusés ayant donné
pouvoirs : 4

Votants : 29

Le cinq décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Madame Claire CHUINARD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 29 novembre 2022.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 29 novembre 2022.

Présents : Mme CHUINARD Claire - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, M. WOLF Pascal, Mme BUREAU Marine, M. LEHMANN Patrick, Mme LE REUN Karine, M. SONDAG Patrice, Mme FRANÇAIS Chloé, M. RIGOLI Claude - *Adjoints*, M. COLMARD Philippe, M. DE LA BARRERA NAUMANN Victor, M. EL YAKOUTY Abdelhak, Mme FICHARD Andrée, Mme HAVEL Céline, M. HAVEL Julien, LAIDEVANT Céline, M. LAPRAZ Arnaud, Mme SABY Annick, Mme SMADJA Karine, M. BARRAS Olivier, Mme GACHET Audrey, M. MAILLET Laurent, Mme PES Catherine, M. ROBERT Stéphane, M. LECLERCQ Patrick, conseillers municipaux

Absents ayant donné pouvoir : Mme DELBAYS Emilie (pouvoir à Mme SMADJA Karine), M. VESIN Marc (pouvoir à Mme CHOLLET Angèle Lucette, Mme LAMAISON Josiane (pouvoir à Mme PES Catherine), M. SECHAUD Jean-François (pouvoir à M. BARRAS Olivier)

Secrétaire de séance : M. SONDAG Patrice

Finances

DEL20221205_10

Objet : Demande de subvention DETR 2023 : Grange de Chilly - rénovation thermique (mise hors d'eau hors d'air)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2023 (DETR) peut être obtenue pour la rénovation thermique (mise hors d'eau hors d'air) de la Grange de Chilly, dans le cadre de la création, réhabilitation/extension, de bâtiment et équipements à vocation administrative, sportive et culturelle.

Madame le Maire précise que le taux de subvention qui peut être accordé est de 20% du montant HT.

Ce projet sera inscrit en opération d'investissement au budget primitif 2023. Le montant prévisionnel du programme est estimé à 250 000.00€ HT, selon le plan de financement suivant :

Subvention :	50 000.00 €
Fonds propres de la commune :	200 000.00 €
Montant HT :	250 000.00 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement pour la rénovation thermique (mise hors d'eau hors d'air) de la Grange de Chilly ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de réaliser cet équipement ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une aide financière dans le cadre de la DETR au taux de 20% pour cette opération soit 50 000.00 €
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Certifié exact

Le secrétaire de séance,
Patrice SONDAG



Le Maire,
Claire CHUINARD